

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 31 janvier 2017 vers les 18 h 50 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Réal Julien, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire - Vice-président du comité exécutif

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 33 0117 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0117-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 34 0117 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 décembre 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0117-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congés sabbatiques à traitement différé

RÉSOLUTION CE 35 0117 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Madame Hironnelle Mélançon-Gignac, enseignante à l'école de la Tortue-des-Bois, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2017-2018, dans un plan de deux (2) ans entrant en vigueur le 28 janvier 2017;
- Madame Patricia Germain, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2020-2021, dans un plan de quatre (4) ans entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 36 0117 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0117-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Dépôt d'un projet de règlement

RÉSOLUTION CE 37 0117 :

CONSIDÉRANT, en référence au projet de loi numéro 105 sanctionné le 23 novembre 2016, que l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à la participation à distance à une séance du conseil des commissaires (lequel est applicable au comité exécutif compte tenu des adaptations nécessaires en vertu de l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique*) a été modifié;

CONSIDÉRANT, par suite, que le *Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du comité exécutif* doit être remplacé;

CONSIDÉRANT, en référence à la procédure applicable, qu'un avis public préalable à l'adoption d'un règlement est prescrit;

CONSIDÉRANT également qu'un projet du règlement doit être transmis à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le projet de *Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du comité exécutif* décrit au document CE 0117-04.

Adoptée à l'unanimité.

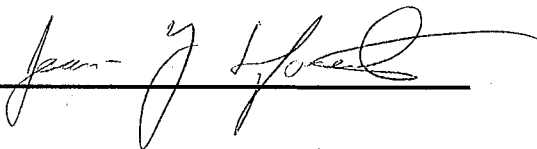
6. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 38 0117 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE, vers les 19 h, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE